



*Une recherche indépendante et
des idées pragmatiques en faveur
de la prospérité mondiale*

Décompte des migrants

Cinq mesures pour de meilleures
données sur la migration

Rapport de la Commission sur les données
relatives à la migration internationale pour la
recherche et la politique de développement

Patricia A. Santo Tomas et
Lawrence H. Summers, Coprésidents
Michael Clemens, Directeur de projet

mai 2009



*Une recherche indépendante et
des idées pragmatiques en faveur
de la prospérité mondiale*

Décompte des migrants

Cinq mesures pour de meilleures
données sur la migration

Rapport de la Commission sur les données
relatives à la migration internationale pour la
recherche et la politique de développement

Patricia A. Santo Tomas et
Lawrence H. Summers, Coprésidents
Michael Clemens, Directeur de projet

mai 2009

**Commission sur les données relatives à la migration internationale
pour la recherche et la politique de développement**

Rapport final • mars 2009
Texte intégral disponible à l'adresse <http://www.migrationdata.org>

Coprésidents

Patricia A. Santo Tomas
Banque de développement des Philippines

Lawrence H. Summers
Université Harvard*

Commissaires

Richard Bilborrow	Université de Caroline du Nord à Chapel Hill
Nancy Birdsall	Center for Global Development
Calogero Carletto	Banque mondiale
Enrico Giovannini	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Michel Glaude	Eurostat
Béla Hovy	Division des Nations Unies pour la population
Frank Laczko	Organisation internationale pour les migrations
Douglas Massey	Université de Princeton
David McKenzie	Banque mondiale
Milena Novy-Marx	John D. et Catherine T. Fondation MacArthur
Michel Poulain	Université Catholique de Louvain
Hania Zlotnik	Division des Nations Unies pour la population

Directeur de projet

Michael Clemens
Center for Global Development

La participation des membres de la Commission était personnelle et volontaire. Tandis que le rapport de la commission fait état d'un large consensus parmi les membres, ils n'étaient pas nécessairement tous d'accord avec l'intégralité du contenu. Ce texte ne représente pas nécessairement la position de l'une quelconque des organisations auxquelles appartiennent les commissaires, celle du Center for Global Development ou celle de ses bailleurs de fonds et de son Conseil d'administration.

*Affiliation au moment de sa coprésidence de la Commission

Copyright © 2009 Center for Global Development
ISBN 978-1-933286-39-6

Center for Global Development
1800 Massachusetts Ave. NW
Washington DC 20036, États-Unis

www.cgdev.org

Contenu

Préface	v
1. Ce qui a motivé notre intervention et ce que nous avons trouvé	1
2. Malgré des améliorations récentes dans les données, nous ne sommes toujours pas en mesure de répondre à des questions essentielles concernant la migration et le développement	3
2.1 Un siècle de recommandations ignorées	4
2.2 Une sélection de progrès récents en matière de données	6
2.2.1 Tabulations de données empiriques	6
2.2.2 Tabulations basées sur des estimations	7
2.2.3 Données anonymes relatives aux individus ou microdonnées	7
2.2.4 Normes et directives internationales	8
2.3 Principales questions politiques auxquelles les données existantes ne permettent pas d'apporter une réponse	9
3. Cinq mesures pour améliorer les données sur la migration sur le long terme avec les institutions existantes et à moindre coût	11
<i>Recommandation 1 : Pour les recensements, posez des questions de fond et rendez publiques les réponses tabulées.</i>	11
<i>Recommandation 2 : Compilez et diffusez les données administratives existantes.</i>	14
<i>Recommandation 3 : Centralisez les enquêtes sur la population active</i>	15
<i>Recommandation 4 : Donnez accès aux microdonnées, pas seulement aux tabulations</i>	16
<i>Recommandation 5 : Incluez les modules de migration d'un plus grand nombre d'enquêtes existantes effectuées auprès des ménages</i>	18
4. À long terme : Renforcement des capacités des institutions pour la collecte et la diffusion de données sur la migration dans les pays en développement	22
Références	25

Préface

Il semble évident que les personnes qui migrent d'un pays relativement pauvre vers un pays relativement riche améliorent leur propre bien-être ainsi que celui de leur famille. Il devient aussi de plus en plus clair que ces migrants améliorent le niveau de leurs communautés et de leurs pays d'origine par leurs envois de fonds, par leurs investissements au retour et par les nouvelles normes et idées qu'ils diffusent à leurs communautés d'origine. Dans ce sens, la migration internationale est un facteur de développement.

Le fait que cette migration internationale fasse progresser le développement et soit l'une des caractéristiques inéluctables de l'économie mondiale actuelle est un phénomène qui a été souligné dans deux livres du CGD, l'un publié en 2005 par John McHale et Devesh Kapur (membre non résident) et l'autre publié en 2006 par Lant Pritchett (membre non résident), ainsi que dans un ensemble impressionnant de documents de travail rédigés par Michael Clemens (chercheur universitaire). Leur travail confirme que la migration jouera un rôle prépondérant dans le développement mondial au cours de ce siècle. Les crises économiques actuelles et futures, les changements démographiques marquants, les écarts de salaire importants et croissants entre les pays, les systèmes économiques davantage mondialisés chaque jour et le changement climatique vont tous contribuer à accroître la mobilité des personnes, dans des proportions et sous des formes inconnues jusqu'alors.

En même temps, leurs analyses parmi d'autres ont mis à jour les insuffisances des données actuelles, tant au sein d'un pays que d'un pays à l'autre, concernant la nature des migrants, le lieu où ils se trouvent, le lieu d'où ils viennent et le moment où ils ont migré. Nombreux sont les pays qui ne collectent pas, ne publient pas et ne normalisent pas de données détaillées sur les migrants. Il en résulte étrangement qu'aujourd'hui il est possible de mesurer systématiquement les mouvements transfrontaliers des jouets et des textiles, des créances, des actions et d'autres formes de capitaux, mais pas les mouvements transfrontaliers des personnes. Nos statistiques clairsemées sur la migration internationale se résument à une énorme zone d'ombre.

La médiocrité des données sur la migration ne permet qu'une analyse limitée en vue de décider comment maximiser les avantages et minimiser les coûts de la migration pour les pays d'origine et les pays d'accueil et, par conséquent, a freiné la compréhension globale et le discours politique national sur cette question critique du développement. Une partie du problème vient du fait que la migration internationale est un sujet politiquement sensible dans le monde entier, depuis le Nigéria et le Mexique qui accueillent des migrants du Burkina Faso et du Guatemala respectivement, jusqu'aux États-Unis, à l'Europe et aux autres pays et régions opulentes du monde. La sensibilité politique est une cause mais aussi un résultat de la pauvreté des données disponibles pour les analystes et les décideurs.

Cependant, la gestion dans l'intérêt des personnes de nos communautés de plus en plus mondialisées impose de comprendre la manière dont nous sommes liés les uns aux autres par-delà les frontières officielles.

Les experts participant aux réunions internationales dénoncent ces faiblesses depuis les années 1890, sans grand résultat. Au 21^e siècle, nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre la lente évolution des institutions et des politiques pour obtenir des données de qualité. La politique a peu de chances de réagir correctement à la réalité actuelle si les paramètres les plus élémentaires de la migration internationale ne sont pas largement diffusés et s'ils ne peuvent pas être analysés en toute liberté dans le monde entier. Disposer de bonnes statistiques constitue l'un des biens fondamentaux du patrimoine public mondial : tout le monde voudrait de meilleures statistiques, mais les pays et agences sont individuellement peu motivés pour prendre en charge le coût financier et politique de leur production.

Face à ce problème, nous avons formé ; en mai 2008, un groupe de spécialistes dont les membres sont parmi les meilleurs experts mondiaux en matière de production et d'utilisation des données sur la migration. Nous leur avons demandé de définir quelques mesures pratiques et politiquement acceptables prioritaires à faire adopter dans les années à venir et à moindre coût par les institutions existantes pour augmenter massivement la quantité et la qualité des données sur la migration disponibles pour les décideurs et les chercheurs. Et surtout nous leur avons également demandé de nommer les organisations précises susceptibles de mettre en œuvre chacune des recommandations.

Leurs cinq recommandations satisfont aux exigences de faisabilité politique et de commodité technique à un coût raisonnable. La première d'entre elle est particulièrement simple et claire, avec un fort retentissement : dans chaque pays, le questionnaire de recensement doit mentionner le pays de naissance, le pays de citoyenneté et le pays de résidence antérieure. Cela permettrait enfin de « suivre » globalement les mouvements des personnes à l'instar de ce qui se fait déjà pour les marchandises et les capitaux et nous permet déjà de bien mieux comprendre ces volets particuliers de la mondialisation que la migration. Cependant, même pour la campagne de recensement actuellement prévue pour 2010, plusieurs pays importants ne demandent toujours pas aux personnes questionnées leur pays de naissance, notamment le Japon, le Mexique, la Corée, les Philippines et l'Égypte. Environ un tiers des pays ne demandent pas aux personnes si elles ont auparavant résidé dans un autre pays.

En suivant cette recommandation ainsi que d'autres de la Commission, les pays auront l'opportunité d'améliorer grandement leurs données sur la migration à moindre coût et sans avoir besoin de nouvelles enquêtes, bureaux ou projets. Les agences internationales telles que l'ONU, l'OCDE et la Banque mondiale peuvent, et doivent, aider les gouvernements des pays à créer ce bien fondamental du patrimoine mondial, et ce rapport explique dans le détail la manière de le faire. J'espère que les idées de cette Commission serviront de base à l'émergence d'une vision nouvelle et plus claire de la migration internationale au cours des prochaines années. Nous sommes encore loin d'obtenir des données parfaites sur la migration, mais le temps est venu de les améliorer. Nous remercions l'équipe d'experts de la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur pour leur aide financière et leur engagement actif, sans lesquels le travail de la Commission n'aurait pas été possible.

Nancy Birdsall
Présidente
Center for Global Development

Décompte des migrants :

Cinq mesures pour de meilleures données sur la migration

1. Ce qui a motivé notre intervention et ce que nous avons trouvé

Les mouvements internationaux des personnes sont l'une des forces majeures qui définissent et qui sont définies par le développement mondial. À travail égal, les différences de salaire entre les pays pauvres et les pays riches sont plus grandes que les différences de prix concernant les marchandises ou les capitaux, ce qui laisse supposer que les flux des personnes peuvent entraîner de grands changements économiques (Clemens, Montenegro et Pritchett 2008). Les envois de fonds vers les pays en développement ont augmenté de 800 % entre 1990 et 2008 pour dépasser 280 milliards de dollars US (Banque mondiale 2008). Cependant, les impacts de la migration sur le développement ne se traduisent pas qu'en termes d'argent. Les mouvements humains répondent aux changements environnementaux et les influencent en retour. On observe le même phénomène au niveau des besoins et des vies des familles : il s'agit là du visage humain de la mondialisation.

Les données sur la migration internationale qui sont actuellement recueillies et publiées par les différents pays sont, cependant si limitées que nous en savons bien moins sur l'ampleur et le type des migrations actuelles que sur le commerce international et les mouvements des investissements. Cela nous met dans l'incapacité de répondre à quelques unes des questions les plus élémentaires sur la manière dont le mouvement des personnes interagit avec le processus de développement. Même si tous les pays d'accueil des migrants régulent et façonnent activement ce mouvement, les politiques de migration nagent dans l'obscurité. Nous ignorons en grande partie comment ces politiques pourraient maximiser les avantages et minimiser les coûts de la migration pour les migrants, pour ceux qui restent dans les pays pauvres et pour ceux qui vivent dans les pays d'accueil.

Actuellement, l'absence de données (la zone d'ombre la plus étendue de l'économie mondiale à notre avis) ne nous permet pas de répondre à certaines questions essentielles. De quelle manière des politiques d'immigration de plus en plus sélectives, sur le plan de la qualification, de la part des pays riches influenceront-elles sur les services professionnels déjà fragiles des pays d'origine des migrants ? Quelle est l'ampleur aujourd'hui de la migration de retour ou des mouvements de va-et-vient, et que peuvent faire les gouvernements, le cas échéant, pour modérer ces mouvements ? Les taux de migration clandestine sont-ils affectés par les opportunités de migration légale ?

Tandis qu'il est possible de se poser bien d'autres questions sur la migration, par exemple comment les migrants se débrouillent-ils une fois arrivés à destination, pour quelles raisons et à quel moment se décident-ils à partir,

Les données sur la migration internationale qui sont actuellement recueillies et publiées par les pays sont si limitées que nous en savons bien moins sur la migration que sur le commerce et les investissements internationaux.

quels sont les droits du travail dans les pays de destination, etc., nous nous concentrerons ici sur les effets de la migration sur les projets de développement des pays d'origine. En l'absence des données les plus élémentaires sur qui se décide à partir et de quelle manière, nous ne pouvons même pas commencer à répondre à ces questions, et nos politiques sont alors dictées par des détails anecdotiques et des émotions ou, ce qui est encore pire, elles ne reconnaissent pas les impacts de la politique de migration sur le développement. La définition, dans l'obscurité, d'une politique aussi importante porte préjudice aux millions de personnes aux faibles revenus dans le monde entier qui réclament à juste titre des vies meilleures et des perspectives élargies.

Les agences internationales demandent aux gouvernements depuis plus d'un siècle de recueillir et de diffuser des données de meilleure qualité. Que cet objectif demeure si lointain fait particulièrement honte sur le plan international. Cependant, il y a des signes de changement. Des avancées importantes ont été faites récemment. La Commission est convaincue que d'autres progrès peuvent être réalisés à court terme, moyennant des ressources limitées, en suivant une procédure simple.

***Il est possible
d'améliorer nettement
les données sur la
migration à court
terme avec des
ressources limitées
en suivant une
procédure simple.***

La Commission est de l'avis que l'amélioration des données sur la migration sous-entend de suivre trois voies parallèles. Nous devons d'abord essayer d'améliorer les chiffres de base : quels sont les niveaux, les tendances et les caractéristiques de base des migrants internationaux ? Il existe de grosses lacunes dans les connaissances élémentaires sur les stocks et les flux de migrants internationaux. Deuxièmement, tous les pays doivent recueillir des données sur les migrants internationaux à des fins administratives. Lorsque ces informations seront disponibles, nous en saurons plus sur les motifs de la migration, la durée du séjour et d'autres aspects importants du cycle de migration. Toutefois, il ne suffit pas de compter et d'enregistrer. Certaines questions politiques précises ne trouveront de réponse qu'en effectuant une étude spécifique et des enquêtes ciblées. L'accès à des informations déjà recueillies au niveau local pourrait constituer un premier pas important dans la bonne direction.

La Commission pense que les pays, les organisations internationales et les chercheurs pourraient sensiblement améliorer les données sur la migration internationale à court terme, avec les institutions existantes et à moindre coût, en appliquant les cinq recommandations suivantes :

1. Lors de chaque recensement, posez trois questions élémentaires sur le pays de citoyenneté, le pays de naissance et le pays de résidence antérieure, puis publiez des croisements de ces informations avec l'âge et le sexe.
2. Exploitez les sources de données administratives existantes qui contiennent souvent des informations nombreuses et mal utilisées sur les mouvements internationaux.
3. Compilez les données existantes des enquêtes effectuées sur la population active des pays du monde entier pour créer une base de données unique, harmonisée et régulièrement mise à jour.
4. Donnez accès au public aux fichiers individuels anonymes de migrants internationaux issus d'enquêtes et de données administratives pour

améliorer nettement la qualité de la recherche tout en maintenant une confidentialité rigoureuse.

5. Utilisez plus systématiquement des modules normalisés de questions relatives à la migration dans les programmes d'enquêtes effectuées auprès des ménages, en particulier dans les pays en développement.

Alors que ces mesures à court terme permettent d'obtenir les succès immédiats susceptibles de déboucher sur les gains les plus importants et les plus rapides à moindre coût compte tenu des forces actuellement en présence sur le plan institutionnel, plusieurs membres pensent que l'obtention de progrès majeurs à long terme impose de formuler une recommandation de portée plus vaste.

Renforcez les capacités des institutions dans les pays en développement de recueillir et diffuser les données sur la migration, en commençant par les missions nationales en vue d'instituer la production de rapports réguliers sur les données nationales de la migration pour mettre en lumière les sources existantes et créer des pressions visant à améliorer la collecte et la compilation des données.

Les recommandations sont abordées en détail dans ce rapport. Pour chaque recommandation, nous indiquons sa raison d'être, la manière dont elle doit être mise en œuvre et par qui. Le rapport se termine par une discussion sur le problème à long terme identifié par les membres comme étant majeur : la tâche difficile de renforcer les capacités statistiques dans les pays en développement.

Le point clé est que les statistiques sont capitales. Le concept de seuil de pauvreté, introduit et calculé par Mollie Orshansky (1963) et Walter Heller (CEA 1964: 55) a énormément influé sur la formulation de la politique anti-pauvreté. Nous avons le pouvoir d'accorder plus d'importance aux données qu'aux détails anecdotiques pour élaborer des politiques de migration et nous avons actuellement une opportunité historique de le faire puisque le monde commence actuellement la campagne de recensement 2010. Un grand nombre de gouvernements et d'agences internationales sont en train de se doter de ressources essentielles pour faire mieux que dans le passé en terme de volonté d'agir et de savoir-faire. En appliquant ces recommandations, nous obtiendrons le moyen de formuler des politiques basées sur des faits et décidées à promouvoir le développement. Dans le cas contraire, il nous faudra peut-être reprendre cette discussion dans vingt ans, après avoir gâché de nombreuses opportunités d'améliorer les projets de développement.

2. Malgré des améliorations récentes dans les données, nous ne sommes toujours pas en mesure de répondre à des questions essentielles concernant la migration et le développement

Les statistiques sur la migration internationale sont encore médiocres parce que les gouvernements ont ignoré depuis plus de cent ans les recommandations des groupes d'experts assez similaires à ceux de cette Commission. Quelques

Le point clé est que les statistiques sont capitales. Nous avons le pouvoir d'accorder davantage d'importance aux données qu'aux détails anecdotiques pour élaborer des politiques de migration et nous avons actuellement une opportunité historique de le faire.

progrès ont été réalisés par les organismes internationaux au cours des dernières années, mais même ce travail encourageant ne permet pas aux chercheurs de répondre à des questions élémentaires sur l'interaction de la migration avec le développement.

2.1 Un siècle de recommandations ignorées

Des appels énergiques pour obtenir de meilleures données sur la migration sont l'un des plus anciens rituels pratiqués au sein des institutions internationales modernes. En 1891, les experts réunis à Vienne à l'Institut international de statistique ont recommandé la normalisation et la diffusion ouverte de données sur le nombre d'étrangers dans chaque pays (Falkner 1895). En 1901, ce même organisme a appelé à la normalisation internationale des définitions du migrant « temporaire » et « permanent » (Kraly et Gnanasekaran 1987). Peu de temps après, l'une des premières actions de la Ligue des Nations a été de demander de meilleures statistiques sur la migration. En octobre 1922, les participants à une réunion de la toute nouvelle Organisation internationale du travail ont demandé à leurs états membres de recueillir et de diffuser les décomptes annuels d'immigrants et de migrants, ventilés par sexe, âge, activité professionnelle et pays de dernière résidence et de se doter de définitions uniformisées des différents types de migrants (OIT 1922).

L'absence de meilleures données sur la migration représente le plus gros obstacle à la formulation de politiques visant à accroître les avantages de la migration.

Des réunions de ce type se sont succédées dans les années 30 et les chercheurs de cette période se lamentaient que les « statistiques sur la migration, même récentes, étaient incomplètes et, pour un certain nombre de pays, venaient à faire complètement défaut » (Ferenczi 1929: 55). Après la deuxième guerre mondiale se sont succédées des décennies de réunions priant encore les gouvernements de recueillir et de publier des données sur la migration. En 1953, les recommandations des Nations Unies pour la collecte de données sur les flux migratoires, y compris la normalisation des définitions de la migration « temporaire » ont été en grande partie ignorées (Simmons 1987). L'ONU a pris le relais en 1976 avec de nouvelles recommandations sur la normalisation des statistiques, y compris celles sur le stock de migrants mais elle n'ont pas non plus été « largement appliquées » (Bilsborrow et al. 1997: 3). Une décennie plus tard, Levine, Hill et Warren (1985: 2) ont regretté que même les États-Unis qui accueillent plus de migrants internationaux que tout autre pays riche et qui ont la capacité de faire un suivi, sachent « remarquablement peu de chose sur la composition et les caractéristiques du flux de nouveaux arrivants ».

À la fin du 20^e siècle, l'ONU a conclu que « les statistiques nécessaires pour caractériser les flux migratoires, suivre les changements au fil du temps et fournir aux gouvernements une base solide pour la formulation et la mise en œuvre de politiques venaient trop souvent à faire défaut » ; même en Europe, pas un seul pays n'a entièrement adopté les recommandations de 1976 (Nations Unies 1998: 23, para. 3). Un nouveau jeu de recommandations s'en est ensuivi en 1998. Mais malheureusement, la plupart des gouvernements ont ignoré ces exhortations répétées, basées comme elles l'ont été, sur des appels impossibles à imposer en faveur du bien commun. À l'aube du 21^e siècle, les Nations Unies (2004: 216) ont constaté que les statistiques sur la migration étaient encore insatisfaisantes.

Depuis 1985, moins de 40 % des pays et des régions ont produit des données sur le stock de migrants, tandis que les réponses sur les données de flux sont encore moins nombreuses. Les statistiques sur la migration

internationale souffrent d'un manque d'harmonisation des concepts et des définitions d'un pays à l'autre. On observe ... un manque de coordination entre les différentes agences ... au niveau national et international.

De nos jours, les Nations Unies (2007) poursuivent la lourde tâche qui consiste à demander aux gouvernements d'intégrer au moins des questions comparables sur la migration internationale dans leurs questionnaires de recensement 2010, à savoir des questions sur le pays de naissance, le pays de citoyenneté, le pays de résidence l'année précédente ou 5 ans auparavant, et l'année d'arrivée dans le pays. Cette initiative permettra peut-être d'obtenir des données exploitables sur le stock de migrants, dans la mesure où les gouvernements seront d'accord pour diffuser publiquement des tabulations ventilées des données ainsi recueillies. Cependant, les données ventilées sur les flux migratoires vers et à partir de chaque pays (ventilées par exemple par activité professionnelle, sexe ou pays de citoyenneté ou de naissance) restent aussi fugaces pour les décideurs et les chercheurs qu'elles ne l'étaient il y a quelques décennies.

L'inexistence ou l'inaccessibilité de données détaillées, comparables et ventilées sur le stock et les flux de migrants représente le plus gros obstacle à la formulation de politiques basées sur des faits visant à accroître les avantages de la migration pour le développement économique dans le monde entier. Bien entendu, les participants à la première réunion du Forum mondial sur les migrations et le développement ont réclamé haut et fort une meilleure collecte, ventilation et diffusion des données sur la migration (de Clercq 2008: 21, 52, 56).

Quoique la commission soit optimiste, il faut se rendre à l'évidence qu'il est difficile d'inverser la tendance après un siècle de recommandations ignorées. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne l'harmonisation des stocks et des flux de migrants internationaux. En l'absence d'une définition légale unique, internationalement reconnue, de ce que signifie un migrant international et d'une législation internationale rigoureuse pour faire appliquer une telle définition, la Commission pense que l'harmonisation des données sur la migration internationale, au-delà du pays de naissance et du pays de citoyenneté est tout aussi fugace maintenant qu'elle ne l'était il y a un siècle.¹ Ce rapport cherche plutôt à prôner une approche plus pragmatique de la diffusion des données sur la migration recueillies selon les lois et réglementations nationales. Bien entendu, cette approche nécessite d'expliquer clairement les différentes définitions nationales. Bien que la création de données mondiales, harmonisées sur la migration reste l'objectif ultime et que la Commission salue les diverses initiatives prises pour améliorer cette harmonisation, elle pense qu'il vaut mieux utiliser les données recueillies selon les pratiques nationales que de ne pas disposer d'informations du tout.

Plusieurs initiatives récentes ont permis de faire des progrès considérables en termes de qualité des données.

¹ L'analogie avec le manque de données sur les réfugiés illustre ce point. La convention de 1951 portant sur le statut des réfugiés définit clairement la notion de réfugié. La plupart des pays dans le monde ont adopté cette définition, l'ont intégrée dans leur législation nationale et ont élaboré des procédures individuelles pour sélectionner ceux auxquels ils vont accorder l'asile. Le bureau du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés supervise la mise en œuvre mondiale de la convention de 1951 et détient le pouvoir de reconnaître des réfugiés sous son propre mandat. Le régime international de protection des réfugiés existant permet ainsi de recueillir des données comparables sur l'asile et les réfugiés.

2.2 Une sélection de progrès récents en matière de données

Au cours des dernières années, plusieurs initiatives louables ont répondu à ces appels réclamant de meilleures données, démontrant que de réels progrès peuvent être réalisés. Plusieurs de ces initiatives sont indiquées ci-dessous, mais la liste n'est pas exhaustive.

2.2.1 Tabulations de données empiriques

- La Division des Nations Unies pour la population a créé la « Base de données mondiale des Nations Unies sur la migration » qui regroupe toutes les tabulations accessibles au public sur les stocks de migrants internationaux ventilés par sexe, âge, pays de naissance et pays de citoyenneté.² La base de données a été créée en partenariat avec la Division des statistiques des Nations Unies, l'UNICEF, l'Unité spéciale pour la Coopération Sud-Sud du PNUD, la Banque mondiale et l'Université du Sussex. La Division des Nations Unies pour la population a également publié une base de données séparée « International Migration Flows to and from Selected Countries (Flux de migration internationaux à partir de et vers des pays sélectionnés) » qui compile les données sur les flux d'immigration et d'émigration dans 15 pays.³
- L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2008) a publié la « Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE » un ensemble de tableaux fournissant des informations sur le sexe, la structure par âge, l'activité professionnelle, les domaines d'étude et d'autres caractéristiques de la population née à l'étranger de 28 pays d'accueil.⁴
- Le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a compilé des données annuelles sur les stocks, les flux et les caractéristiques des réfugiés dont le sexe, l'âge et le pays de citoyenneté couvrant plus de 150 pays. De plus, l'HCR alimente une base de données sur les demandes d'asile mensuelles soumises dans 37 pays industrialisés par pays de citoyenneté.⁵
- Le Migration Policy Institute a créé le MPI Data Hub, qui compile un grand nombre de tabulations existantes sur les données de stocks et flux de migrants.⁶
- La Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes des Nations Unies a créé une base de données régionale sur le stock de migrants internationaux.⁷

² <http://esa.un.org/unmigration>

³ Accessible via <http://www.unmigration.org>

⁴ <http://www.oecd.org/els/migration/DIOC>

⁵ <http://www.unhcr.org/statistics.html>

⁶ <http://www.migrationinformation.org/DataHub>

⁷ <http://www.eclac.cl/Celade/proyectos/migracion/IMILA00e.html>

- Eurostat, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), et la Division des statistiques des Nations Unies recueille et diffuse des données sur les flux de migration et les stocks de migrants dans le cadre d'un questionnaire annuel commun sur la migration internationale. L'utilisation d'un questionnaire commun réduit la charge de travail des fournisseurs de données nationales et améliore la comparabilité des statistiques publiées par différentes organisations.
- Eurostat recueille et publie également des statistiques harmonisées sur les demandes et décisions d'accord d'asile.

2.2.2 Tabulations basées sur des estimations

- La Banque mondiale a créé des tabulations des personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE par pays de naissance, niveau d'études et sexe à deux points dans le temps (Docquier et Marfouk 2005 ; Docquier, Lowell et Marfouk 2007).
- L'OCDE a créé la base de données « Données sur la migration internationale » qui contient des statistiques normalisées de flux de migration permanente par catégorie d'entrée ; elle couvre 18 pays de l'OCDE et environ 80 % de la migration permanente vers la zone OCDE.⁸
- L'OCDE a créé la base de données « Données sur la migration internationale » qui contient des statistiques normalisées de flux de migration permanente par catégorie d'entrée ; elle couvre 18 pays de l'OCDE et environ 80 % de la migration permanente vers la zone OCDE.⁹
- Le Development Research Center on Migration, Globalization and Poverty de l'Université du Sussex a publié la « Base de données des origines des migrants mondiaux » (Parsons et al. 2007). Cette matrice de 226 x 226 fournit des estimations des stocks de migrants bilatéraux entre paires de pays concernés par la campagne de recensement de l'année 2000.¹⁰

2.2.3 Données anonymes relatives aux individus ou microdonnées

- Le Projet de migration mexicain, un projet de recherche collaborative basé à l'Université de Princeton et à l'Université de Guadalajara, a diffusé des microdonnées détaillées sur plusieurs milliers de migrants individuels depuis 1982. Des ramifications du PMM ont commencé à recueillir des données similaires dans 8 autres pays d'Amérique latine. Le projet « Migrations entre l'Afrique et l'Europe » (MAFE) de l'Institut National d'Études Démographiques français met à présent sur pied une méthode d'enquête voisine pour recueillir des données sur 2 550 migrants venant du Sénégal, du Ghana, de la R.D. du Congo tant en Afrique qu'en Europe. Des méthodes similaires ont également été préparées pour la Chine, la Pologne, la Lituanie et l'Ukraine (Massey et Capoferro 2007).

⁸ http://www.oecd.org/document/52/0,3343,en_2649_33931_42274676_1_1_1_37415,00.html

⁹ Accessible via <http://www.unmigration.org>

¹⁰ http://www.migrationdrc.org/research/typesofmigration/global_migrant_origin_database.html

- L'Organisation internationale du travail a testé un « module de migration » étendu, à ajouter aux enquêtes sur la population active, sur le terrain en Arménie, Thaïlande, Équateur et Égypte. Plusieurs pays ont ajouté des modules sur la migration et les envois d'argent aux recensements et enquêtes effectués auprès des ménages au Costa Rica, au Ghana, aux îles Fidji, en Albanie, au Guatemala et en Moldavie (Schachter 2008).
- L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a œuvré pour améliorer les efforts des pays d'origine dans la collecte de microdonnées sur la migration en Égypte, en Colombie, au Guatemala, au Tadjikistan, au Bangladesh, en Albanie, en Moldavie, en Serbie et dans bien d'autres pays.
- Le projet du Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute (NIDI) et le projet « Push and Pull Factors of International Migration » d'Eurostat ont livré des microdonnées précises sur plus de 11 000 migrants et non migrants originaires de Turquie, d'Égypte, du Maroc, du Sénégal et du Ghana. Les entrevues se sont déroulées aussi bien dans le pays d'origine qu'en Espagne et en Italie en tant que pays d'accueil.
- La Banque mondiale s'est efforcée d'intégrer des modules de migration dans plusieurs enquêtes effectuées auprès des ménages de pays tels que le Ghana, l'Albanie, la Bulgarie, la Tanzanie et le Tadjikistan ; elle a également financé plusieurs enquêtes spécialisées au Tonga et des enquêtes sur la diaspora japonaise au Brésil.
- Eurostat a ajouté un module spécial immigrants à son enquête sur la population active de 2008 qui générera des données individuelles dépersonnalisées sur les immigrants et leurs enfants dans les pays de l'UE.
- Le projet IPUMS– International (Integrated Public Use Microdata Series– International) de l'Université du Minnesota a rassemblé et normalisé des millions de fiches individuelles dépersonnalisées provenant des recensements de 35 pays, dont un grand nombre contiennent des données sur le pays de naissance et de résidence antérieure.¹¹

2.2.4 Normes et directives internationales

- Les recommandations des Nations Unies sur les Statistiques de la migration internationale (1998) fournissent un cadre détaillé pour la compilation de statistiques sur les flux migratoires en y ajoutant des suggestions de définitions normalisées sur les types de migrants et des directives pour la collecte et la tabulation de données sur les stocks de migrants, en particulier par le biais de recensements.
- Les Principes et recommandations des Nations Unies pour les recensements des populations et des ménages (2007) fournissent des normes et des directives détaillées pour la collecte et la tabulation des données de recensement sur la migration internationale, telles que le pays de naissance et le pays de résidence antérieure.

¹¹ <https://international.ipums.org/international>

- En 2007, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté une résolution (CE) n° 862/2007 relative aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale.¹² Dans le cadre de cette réglementation, les États membres de l'UE doivent fournir à Eurostat des statistiques harmonisées sur l'asile, les stocks et les flux de migrants (entrants et sortants), l'acquisition de la citoyenneté et les mesures prises contre la migration clandestine.¹³ Les principales ventilations pour ces statistiques sont l'âge, le sexe, la citoyenneté, le pays de naissance, et les pays d'accueil et d'origine. La Commission européenne a financé le projet THESIM (Towards Harmonized Statistics on International Migration) en vue d'analyser la disponibilité de données nationales et les définitions statistiques afin de déterminer les étapes nécessaires pour à la mise en conformité du pays avec la nouvelle réglementation (Poulain et al. 2006).

2.3 Principales questions politiques auxquelles les données ne permettent pas d'apporter de réponse

Les efforts ci-dessus représentent un réel progrès et la Commission les salue. Toutefois, ils présentent tous des limites qui diminuent leur impact sur les recherches : souvent, soit ils fournissent des tabulations ventilées qui empêchent une analyse détaillée des mouvements des migrants, ou ils couvrent une zone géographique restreinte, ou ils génèrent des données qui sont incomparables sous différents angles avec les données d'autres sources. Voici quelques-unes des questions politiques capitales que nous ne pouvons souvent pas aborder, malgré l'amélioration récente des données sur la migration :

Raisons du déplacement

- Quelle est l'ampleur de la migration de retour et de la migration temporaire ?
- Les pays d'accueil devraient-ils adopter des mesures pour encourager la migration de retour, et si oui, de quelle manière ?
- Quels sont les points communs entre les personnes qui partent, entre les personnes qui reviennent, et entre les personnes qui font des va-et-vient ?
- Combien y a-t-il de migrants illégaux et qu'est-ce qui les caractérise ?
- De quelle manière le changement climatique modifiera-t-il les schémas de migration (Kniveton et al. 2008) ?

Il reste des questions capitales de politique que nous ne pouvons souvent pas aborder malgré les récentes améliorations des données sur la migration.

¹² <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:199:0023:0029:EN:PDF>

¹³ Consultez les travaux de MIMOSA (MIgration MOdelling for Statistical Analyses), PROMINSTAT (Promoting comparative research in the field of migration and integration in Europe) et ILMAS (Implementation of Legislation on Migration and Asylum Statistics).

Effets du déplacement

- Les migrants de retour sont-ils plus productifs en raison de leur expérience de migration ? Ramènent-ils des compétences, de la technologie et un esprit d'initiative en même temps que de l'argent ?
- Quels sont les effets des programmes de travailleurs invités sur les pays d'origine et sur les migrants ?
- De quelle manière l'émigration des personnes hautement spécialisées affecte-t-elle les décisions des pays d'origine en termes d'éducation ?
- De quelle manière la fuite des élites affecte-t-elle le commerce et les investissements dans le pays d'origine ?

Comment la politique influe-t-elle sur le déplacement ?

- Quelles politiques encouragent une migration permanente et quelles autres une migration temporaire, et dans quelle mesure ?
- De quelle manière les politiques des pays d'accueil influencent-elles les envois d'argent pour le développement ?
- De quelle manière les mouvements clandestins sont-ils influencés par la politique d'immigration ?
- De quelle manière la gestion des flux de migration temporaire et permanente aide-t-elle les pays à s'adapter au changement démographique ?

Pour répondre à ces questions des données ventilées sont nécessaires que même les efforts louables récents en vue d'améliorer les données sur la migration ont à peine commencé à générer. Souvent, par exemple, les seules statistiques disponibles pour les chercheurs sont des tabulations rarement mises à jour de caractéristiques générales des migrants, à savoir le nombre total de personnes nées à l'étranger d'un certain niveau d'études, à intervalles de dix ans. Bien que ces données soient utiles et importantes, elles ne permettent pas de réaliser une analyse détaillée des vrais effets de ce mouvement sur le pays d'origine. Recenser le nombre d'infirmières philippines ne suffit pas pour décrire correctement l'effet de la migration des infirmières sur la formations des infirmières aux Philippines par exemple, car un grand nombre de ces infirmières passent leurs diplômes dans des écoles privées aux seules fin d'émigrer. Recenser le nombre d'ingénieurs indiens à l'étranger ne suffit pas pour décrire correctement l'impact de ce déplacement sur le développement technique en Inde, dans la mesure où les ingénieurs en poste à l'étranger ont interagi avec leur pays d'origine de manière complexe. Recenser le nombre de travailleurs mexicains aux États-Unis ou marocains en Espagne ne suffit pas pour décrire les schémas complexes des mouvements de va-et-vient qui régissent le développement au Mexique et au Maroc.

La recherche sur les effets de la migration sur le développement nécessite d'analyser les relations qui existent entre le déplacement et les résultats de développement. Cette analyse est souvent impossible (1) en l'absence de

tabulations sur les migrants bien ventilées, par exemple réparties par année et par caractéristiques individuelles et (2) dans de nombreux cas du fait de l'absence de données anonymes sur les migrants individuels. Supposons par exemple qu'un chercheur ait observé un changement (hypothétique) dans la politique de migration d'un certain pays européen envers les infirmières tunisiennes en 1997, et qu'il souhaite en comprendre les conséquences pour le développement en Tunisie. Si les seules données disponibles sont le nombre d'infirmières de nationalité « nord-africaine » résidant dans le pays européen en 1991 et en 2001, il n'apprendra pas grand-chose quant aux impacts potentiels sur le développement de futurs changements similaires de politique. D'un autre côté, si les chercheurs ont accès aux données annuelles sur les arrivées et les départs des infirmières tunisiennes dans le pays européen ou à un échantillon anonyme de données sur les infirmières tunisiennes au niveau individuel dans le pays européen qui comprennent l'année d'arrivée, l'expérience donnerait un grand nombre d'informations sur la manière dont le changement de politique a affecté les décisions de partir des infirmières tunisiennes, sur la manière dont ces déplacements ont influencé les vies des personnes qui sont restées en Tunisie, etc. Des données de cette qualité ont depuis longtemps été tenues pour acquises par les chercheurs étudiant les impacts sur le développement du commerce et des investissements internationaux.

La Commission remarque qu'une façon majeure d'améliorer la disponibilité de données est de publier les estimations des agences internationales. La pratique a démontré que la large diffusion de ces estimations motive les pays qui ne sont pas d'accord de publier davantage de données.

Les pays recueillent déjà une mine de données sur les étrangers. Cependant, aucun pays ne profite pleinement de cette profusion de renseignements pour mieux comprendre les processus de migration.

3. Cinq mesures pour améliorer les données sur la migration à court terme avec les institutions existantes et à moindre coût

Le Commission a bon espoir que cette situation puisse, pour l'essentiel, évoluer positivement. Elle suggère ici quelles sont les instances susceptibles de prendre un certain nombre de mesures essentielles qui feraient toute la différence pour notre compréhension des liens existant entre la migration et le développement. Ces mesures pourraient être prises à court terme et à moindre frais par les institutions existantes. Une autre section ci-dessous aborde la stratégie sur le long terme. Voici une liste non exhaustive des manières dont les données sur la migration doivent être améliorées ; il s'agit plutôt d'une liste priorisée et ciblée des mesures de fort impact qui pourraient être prises à court terme et des institutions qui pourraient les prendre.

Recommandation 1 : Pour les recensements, posez des questions de fond et rendez publiques les réponses tabulées

La Commission est d'accord sur le fait que tout recensement de population doit, dans chaque pays, inclure des questions portant sur le lieu de naissance, le pays de citoyenneté, le lieu de résidence un ou cinq ans antérieurement au recensement, pour chaque personne recensée et que quatre tabulations essentielles de ces résultats doivent être librement diffusées.

Pourquoi ?

La Commission reconnaît que les Nations Unies ont formulé ces recommandations régulièrement depuis un certain temps mais que l'atteinte de la conformité complète est encore un objectif lointain. Étant donné que la campagne de recensement de 2010 a déjà démarré, il est urgent de trouver des solutions pour garantir que les questions correspondantes sont bien intégrées dans les questionnaires de recensement de la plupart des pays et que les réponses sont traitées, tabulées et diffusées de manière détaillée et rapide. L'opportunité d'améliorer ce processus se présente maintenant et elle ne se représentera pas avant dix ans.

Comment ?

La première mesure consiste, pour chaque pays, à inclure ces questions dans le formulaire de recensement de base de manière à ce que chaque personne recensée puisse indiquer son pays de naissance, de citoyenneté et de résidence antérieure. Le tableau 1 montre que nombreux recensements de la campagne de 2000 n'ont pas posé les questions de cette manière. Cela pourrait sensiblement changer lors de la campagne de recensement 2010 qui est déjà lancée au moment où ce document est rédigé. Cependant, le tableau 1 indique également que les progrès ne sont pas uniformes dans les premiers recensements de la campagne 2010.

En l'absence de données anonymes sur les migrants internationaux, les chercheurs ne sont pas en mesure d'apporter des réponses à certaines des questions politiques les plus urgentes liées à la migration et au développement

La deuxième mesure essentielle consistera à diffuser ces informations librement une fois qu'elles auront été recueillies et tabulées. Les tabulations essentielles issues du recensement que chaque pays est tenu de diffuser publiquement sont le pays de naissance, le pays de citoyenneté et le pays de résidence antérieure (1 ou 5 ans auparavant), ventilées par (1) sexe, (2) âge et (3) niveau d'études.

La production et la diffusion de ces tabulations simples via Internet serait rapide et ne coûterait pas trop cher.

Malheureusement, il n'existe aucune norme commune pour la formulation de la question sur le pays de résidence antérieure. Les instituts statistiques européens se sont accordés sur la collecte des informations sur l'année d'arrivée des migrants internationaux, ainsi que sur le lieu de résidence l'année précédente (CEE 2006 et réglementation de l'Union européenne [CE] n° 763/2008). À l'inverse, les recommandations pour le recensement mondial préparées par la Division des statistiques des Nations Unies (2007: 140) estiment qu'une question sur le pays de résidence cinq ans auparavant serait « mieux adaptée à la collecte de données pour l'analyse de la migration internationale ». Bien que l'idéal serait que tous les pays posent ces questions, il est bien plus important que tous les pays recueillent des données sur le pays de résidence antérieure de la manière qui convient le mieux à leurs besoins et à leur cas précis.

Qui ?

Bien que plusieurs pays aient fait des progrès dans la collecte et la diffusion de ces informations, certains pays importants pour les flux migratoires internationaux ne fournissent que des informations limitées. La Commission remarque en particulier la pauvreté de données provenant des pays en

développement, dont certains sont des pays d'accueil de migrants importants, y compris les pays du Conseil de coopération du Golfe.

Plusieurs acteurs nationaux, bilatéraux et multilatéraux interviennent dans les recensements de populations nationaux. La Division des statistiques des Nations Unies est la principale référence mondiale du fait de son rôle dans la définition des normes, le renforcement des capacités et la collecte de données. Le Fonds des Nations Unies pour la population coordonne l'assistance pour le recensement au niveau national. La Banque mondiale est une source de financement importante pour les projets de recensement. En plus de renforcer le système multilatéral, la Commission pense que la portée sera telle qu'il sera possible de mobiliser des acteurs extérieurs au système des Nations Unies pour qu'ils apportent leur savoir-faire, renforcent les capacités au niveau national et mènent des recherches basées sur les recensements. Cependant, la Commission estime que le rôle des Nations Unies dans la définition des normes, la collecte des données et la fourniture d'estimations mondiales est unique et pourrait nécessiter l'apport d'un soutien supplémentaire.

Tableau 1. Nombre de recensements qui posent les principales questions sur la migration

	<i>Présence de la question</i>		<i>Sujet de la question</i>				
	<i>Naissance</i>	<i>Citoyenneté</i>	<i>Résidence antérieure</i>				
			<i>1 an</i>	<i>5 ans</i>	<i>Les deux</i>		
Campagne de recensement 2000							
Aucune	22 (12%)	57 (32%)					
Partielle	15 (8%)	23 (13%)					
Complète	140 (79%)	97 (55%)	34 (19%)	64 (36%)	15 (8%)		
Total	177	177	177	177	177		
Campagne de recensement 2010 (en date de novembre 2008)							
Aucune	6	*					
Partielle	4	*					
Complète	38	*	10	28	7		
Total	48		48	48	48		

Source : Division des Nations Unies pour la population. Données en date de novembre 2008. « Aucune » signifie aucune des questions n'est présente dans le recensement, « Partielle » signifie que la question est de type « oui/non » ou qu'elle porte sur des groupes de pays (par ex. Afrique, ou Amérique latine) et « Complète » signifie que la question est posée de telle façon qu'elle permet de donner une réponse individualisée pour tout pays du monde. *L'astérisque signifie qu'aucune donnée n'est disponible. Les données de la campagne 2000 n'incluent pas le Kazakhstan. Les données de la campagne 2010 omettent 11 autres pays dont les questionnaires n'étaient pas disponibles pour l'analyse. Les chiffres représentent les recensements et non les pays. Par exemple, le recensement 2001 pour Hong Kong, Chine a été réalisé indépendamment et différemment du recensement 2000 de la Chine continentale.

Recommandation 2 : Compilez et diffusez les données administratives existantes

La Commission convient qu'il sera aisément possible d'élargir l'utilisation des données sur les visas, permis de travail et registres de population lorsqu'elles seront disponibles pour mieux comprendre les caractéristiques des migrants internationaux. Cela demandera une coopération plus étroite entre les ministères dont dépendent les bureaux de la migration et des statistiques nationales.

Pourquoi ?

En fait, les pays recueillent déjà une mine de données administratives sur les étrangers. Cependant, aucun pays ne profite pleinement de cette profusion de renseignements pour mieux comprendre les processus de migration. Le fait de publier les données sur les visas, les contrôles frontaliers, la résidence, les permis de travail, les registres consulaires, les demandeurs d'asile et les clandestins arrêtés en particulier peuvent permettre de dresser des portraits détaillés des flux et stocks de migrants à moindre coût. Même si l'extraction de données statistiques à partir de ces sources de données est difficile, de telles sources peuvent aider à produire des statistiques détaillées et en temps opportun sur les déplacements. Comme indiqué ci-dessous, elles pourront également fournir des données anonymes intéressantes sur les migrants individuels (microdonnées). La coopération bilatérale et régionale est également essentielle car il n'est pas rare que les statistiques du pays d'origine et du pays d'accueil diffèrent en termes d'ampleur pour un même flux.

Comment ?

Il existe de nombreux exemples sur la manière dont la compilation et la publication de données administratives peuvent donner des indices sur des phénomènes de migration autrement opaques. Les données nationales sur l'accord d'asile publiées par le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés proviennent de sources administratives. Les données sous-jacentes de la base de données « International Migration Flows to and from Selected Countries (Flux de migration internationaux à partir de et vers certains pays) » de la Division des Nations Unies pour la population proviennent en grande partie de données administratives et sont la preuve de ce qu'il est possible de faire lorsque les nombres existants sont publiés. Schwabish (2009) utilise des données émanant du Système de Sécurité Sociale des États-Unis pour déduire le taux d'émigration des personnes ayant immigré auparavant, estimation qu'il n'est pas possible de faire d'après des données plus traditionnelles sur la migration, étant donné que les États-Unis ne compilent pas de statistiques sur les caractéristiques des personnes qui quittent le pays.

Des progrès récents réalisés en termes de compilation de données administratives sur la migration clandestine promettent également de donner de nouveaux indices sur le phénomène. La Commission européenne a commencé à compiler des données annuelles sur un ensemble d'indicateurs concernant la migration clandestine, y compris les arrestations, les renvois et l'introduction clandestine de migrants ventilés par nationalité.¹⁴ Le Centre international pour le développement de politiques migratoires (CIDPM) compile des données similaires dans son document « Yearbook on Illegal Migration, Human Smuggling and Trafficking in

¹⁴ Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (CIREFI), <http://europa.eu/scadplus/leg/en/lvb/l33100.htm>

Central and Eastern Europe ». Un rapport du gouvernement des États-Unis (GAO 2006: 18-21) met en valeur le travail réalisé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en tant que modèle pour la collecte systématique de données administratives sur la traite des personnes.

Qui ?

La collecte de cette riche veine de données sur la migration demande une coopération plus étroite entre les ministères dont dépendent les bureaux de la migration et des statistiques nationales. Cette coopération peut avoir des avantages considérables : les agences qui régulent la migration détiennent une abondance de données et entretiennent des liens étroits avec la formulation de politiques et les bureaux des statistiques nationales possèdent un savoir-faire rigoureux en matière de statistique, une connaissance approfondie des recommandations internationales en vue d'une harmonisation des statistiques et une expertise sur la manière de compiler des tabulations et les microdonnées tout en garantissant le droit à la vie privée individuelle et la sécurité nationale. Chacune de ces entités peut apporter ses compétences sans générer beaucoup de coûts supplémentaires étant donné que la plus grande partie du coût de ces données correspond à la collecte et que celle-ci a déjà eu lieu. Perrin et Poulain (2008) proposent un modèle pour montrer avec précision comment ce processus coopératif permettrait de mettre à disposition des quantités phénoménales de données existantes sur la migration à moindre coût en Ukraine en compilant dans un fichier unique des données qui sont actuellement disséminées entre plusieurs agences.

Recommandation 3 : Centralisez les enquêtes sur la population active

La Commission suggère que les États membres de l'Union européenne, les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Thaïlande, la Malaisie, le Chili, l'Afrique du Sud et d'autres pays qui réalisent fréquemment des enquêtes détaillées sur la population active accordent leur permission de regrouper les fichiers individuels de ces enquêtes en une seule base de données harmonisée mise à jour tous les ans.

Pourquoi ?

Plusieurs pays du monde, notamment l'ensemble des principaux pays d'accueil de migrants, réalisent actuellement au moins une fois par an des enquêtes sur la population active. Quasiment toutes ces enquêtes recueillent des informations sur le pays de naissance, l'activité professionnelle, le niveau d'études et la rémunération des personnes interrogées et certaines incluent des informations sur le pays de résidence antérieure pour les personnes nées à l'étranger. Les coûts faramineux de collecte des données ont déjà été couverts ; il reste à faire le petit pas de compiler ces données sous une forme harmonisée et exploitable. Les tailles des échantillons de ces enquêtes font qu'il n'est pas possible de recueillir des données détaillées sur les migrants de tous les pays d'origine possibles, mais ils recèlent une abondance d'informations sur les migrants empruntant les principaux couloirs de migration.

L'Union européenne regroupe actuellement les enquêtes sur la population active de tous ses pays membres en une base de données harmonisée mise

à jour tous les ans.¹⁵ Cela prouve que l'exercice plus étendu préconisé par la Commission est faisable sur le plan technique. Il reste à aborder certaines questions techniques, notamment l'élimination de certaines imperfections dans les données des enquêtes sur la population active de certains pays, en particulier en ce qui concerne la couverture des non ressortissants, et à décider des détails d'interfaçage et de stockage des données pour satisfaire les exigences de tous les pays en termes de confidentialité et de sécurité des données. La Commission pense que ces problèmes peuvent être résolus et que la base de données résultante, même avec ses limitations inhérentes, représenterait un énorme pas en avant pour la compréhension de la dynamique mondiale du travail.

Qui ?

Cette ressource pourrait être hébergée au siège de l'OCDE afin de garantir la stricte confidentialité des microdonnées et pour permettre aux utilisateurs de créer des tabulations personnalisées détaillées sur Internet. Cet accès permettrait aux utilisateurs de faire une analyse statistique des données à distance et de détailler les relations existant entre les différentes caractéristiques des migrants et des non migrants, sans que l'utilisateur aie en sa possession ou voie les microdonnées sous-jacentes à l'analyse, comme que le fait actuellement l'Étude sur le revenu du Luxembourg pour plusieurs enquêtes nationales.

Recommandation 4 : Donnez accès aux microdonnées, pas seulement aux tabulations

La Commission convient qu'il serait vivement souhaitable que les bureaux de statistiques nationales qui collectent déjà des données sur les migrants via des enquêtes générales ou spécialisées, mettent les données anonymes sur les individus à la disposition des chercheurs.¹⁶

Pourquoi ?

La Conférence des statisticiens européens a reconnu que la publication de microdonnées détaillées est confrontée à un problème de respect des contraintes de confidentialité, mais elle a explicitement conclu que plusieurs mesures existantes pouvaient convenablement limiter les risques liés à la publication de microdonnées (CEE et CSE 2007). Elle recommande de « passer d'une stratégie d'évitement du risque à une stratégie de gestion du risque » et donne plusieurs exemples dans le monde de bonnes pratiques facilement transposables dans ce domaine.

Nous illustrerons le besoin de microdonnées en citant l'un des nombreux exemples qui feraient progresser notre compréhension des impacts de la politique de migration sur le développement. Il s'agit de la publication de données anonymes sur les migrants individuels, y compris le type de visa à

¹⁵ Tous les membres ne déclarent pas le pays de naissance de chaque individu dans le formulaire accessible au public des microdonnées d'enquêtes sur la population active d'Eurostat, mais les chercheurs peuvent réclamer des informations plus détaillées.

¹⁶ Par données anonymes sur les migrants individuels, ou microdonnées, il est entendu les réponses codées et anonymes d'un grand nombre de personnes interrogées lors des enquêtes (non regroupées en statistiques), soigneusement présentées pour dissimuler leur identité et protéger leur vie privée.

l'arrivée. Pourraient être intégrées des données anonymes de base sur l'âge, le niveau d'études, le sexe et le pays d'origine pour un échantillon représentatif d'individus entrant dans le pays avec chacun des principaux types de visas. En l'absence d'informations de ce type, les chercheurs ne sont pas en mesure d'apporter une réponse à certaines des questions politiques les plus urgentes liées à la migration et au développement. Lorsqu'un pays modifie sa politique de migration pour passer de visas favorisant la réunification des familles à des visas réservés aux travailleurs qualifiés, comme ce sera vraisemblablement le cas des États-Unis et de l'Union européenne dans les années à venir, quel effet cela aura-t-il sur le spectre des qualifications des personnes qui se déplacent ? Il existe peu de sources pour ce type de données, ce qui signifie qu'on ne peut que tenter de deviner certains des effets importants des changements majeurs de politique sur le développement.

Comment ?

Des données dépersonnalisées détaillées sur les individus émanant du recensement et de l'enquête sur la population active des États-Unis peuvent être téléchargées gratuitement sur Internet. L'Australie, la Finlande, la Suède, l'Italie, le Canada et le Royaume-Uni permettent tous aux chercheurs de travailler directement avec des microdonnées dépersonnalisées par diverses méthodes, y compris la diffusion sous licence de fichiers grand public, des modalités d'accès à distance et des laboratoires de données à accès contrôlé. Les Pays-Bas, le Danemark, la Nouvelle-Zélande et la Slovénie ont édicté des dispositions pour que les chercheurs puissent travailler directement avec des microdonnées récemment recueillies, démontrant que cela est tout à fait possible même dans des pays relativement petits où les problèmes de confidentialité peuvent être plus importants (CEE et CSE 2007). Le Brésil, le Mexique et l'Afrique du Sud donnent un libre accès aux microdonnées dépersonnalisées émanant de leurs recensements, prouvant que la protection de la confidentialité est tout à fait possible dans des pays en développement à revenu moyen.

Mais les accès aux microdonnées ne sont pas tous les mêmes. Les chercheurs peuvent avoir accès aux microdonnées du recensement français via le Réseau Quetelet, mais ne peuvent obtenir que des tabulations personnalisées des fichiers et non pas les microfichiers eux-mêmes. De telles tabulations sont utiles pour certains types de recherches sur la migration, par exemple pour dénombrer le nombre de médecins sénégalais présents en France en 1999, mais pas pour d'autres types tels que l'utilisation d'une analyse statistique pour déterminer si les caractéristiques des migrants diffèrent de manière systématique des caractéristiques des non migrants. Le Royaume-Uni et le Canada publient des CD-ROM contenant des microdonnées des recensements, mais aucun ne contient des données détaillées sur le pays de naissance pour chaque individu. Dans ces bases de données, les pays de naissance sont souvent regroupés en régions, ce qui fait qu'il est impossible d'apporter une réponse à plusieurs des questions importantes des recherches sur la migration. L'expérience des États-Unis et de l'Australie dont plusieurs États sont bien plus petits que le Royaume-Uni ou que le Canada, démontre que le regroupement des pays de naissance n'est pas nécessaire pour protéger la confidentialité des personnes interrogées. Le Réseau international pour les enquêtes effectuées auprès des ménages a défini un excellent ensemble de directives pour la dépersonnalisation, le stockage, la documentation et la diffusion de microdonnées dans le monde entier.¹⁷

¹⁷ <http://www.internationalsurveynetwork.org>

La publication de données anonymes représentatives sur les individus par type de visa à l'arrivée dépendrait d'une simple décision des principaux pays d'accueil. Les États-Unis publiaient autrefois tous les ans la totalité des microdonnées anonymes relatives à tous les nouveaux détenteurs d'un permis de séjour de 1973 à 2000, notamment le type de visa possédé à l'arrivée, mais ont arrêté de le faire dans le climat de peur qui s'est instauré après septembre 2001. Il existe plusieurs manières possibles de reprendre la production de ce bien public tout en respectant des normes strictes de confidentialité. Ces méthodes, utilisées avec succès par les bureaux de recensement du monde entier, comprennent la préparation de rapports de données anonymes sur un nombre limité de caractéristiques pour chaque individu, la restriction du rapport à un échantillon représentatif plutôt que d'inclure tous les individus et l'utilisation de méthodes de perturbation aléatoire pour augmenter la confidentialité tout en conservant une précision statistique suffisante pour la plupart des utilisations. Les mêmes méthodes pourraient être étendues pour intégrer aussi les migrants temporaires, et pourraient être reprises par d'autres pays d'accueil importants. Dans les cas où la publication de microdonnées n'est pas jugée possible, des tabulations détaillées des migrants ventilées par origine, type de visa, sexe, niveau d'études et activité professionnelle aideraient bien à faire progresser les possibilités de recherche.

Le projet IPUMS-I (Integrated Public Use Microdata Series–International) de l'Université du Minnesota représente un excellent exemple de mise à la disposition des chercheurs d'une grande quantité de microdonnées provenant des recensements. À la date de la rédaction du présent document, des millions de fichiers individuels émanant des recensements de 35 pays différents ont ainsi été regroupés et uniformisés. Plusieurs pays ont toutefois refusé de livrer à l'IPUMS-I des microfichiers comportant des données capitales pour la recherche sur la migration, telles que les données concernant le pays de naissance, ce qui limite considérablement l'utilité de cette ressource potentiellement irremplaçable.

Qui ?

La Commission encourage la Division des statistiques des Nations Unies, Eurostat et le Comité des statisticiens européens à définir des directives pour la publication de telles microdonnées, notamment celles relatives à la protection de la vie privée et de la confidentialité, afin de fournir aux bureaux des statistiques nationales une base pour la publication de microdonnées adéquates à des fins de recherche.

Recommandation 5 : Incluez des modules de migration d'un plus grand nombre d'enquêtes existantes effectuées auprès des ménages

La Commission convient qu'une composante essentielle pour une meilleure compréhension des relations entre la migration et le développement est la collecte de données d'enquêtes auprès des ménages en plus grand nombre et de meilleure qualité basées sur les pays d'origine. Un « module de migration » de base d'environ 10 à 15 questions doit être intégré dans la mesure du possible dans un nombre plus grand d'enquêtes portant sur la mesure des niveaux de vie, d'enquêtes démographiques et sanitaires et d'autres enquêtes régulières. Cette amélioration devrait générer peu de coûts supplémentaires.

Pourquoi ?

Seules des enquêtes portant sur des sujets multiples dans les pays d'origine permettent d'établir des liens entre le processus de migration et les résultats du développement humain pour les personnes et les ménages. Elles représentent également la seule méthode applicable de collecte d'informations détaillées sur les migrants dans des pays où les contraintes de ressources empêchent les enquêtes de se concentrer exclusivement sur les migrants. Par rapport aux autres méthodes, les enquêtes donnent aussi un meilleur espoir de réussir à cerner la migration clandestine, problème à grande portée politique.

Comment ?

Plusieurs types d'enquêtes régulièrement effectuées auprès des ménages dans les pays d'origine présentent des opportunités d'intégrer des modules de migration. Parmi ceux-ci, les enquêtes portant sur la mesure des niveaux de vie, les enquêtes démographiques et sanitaires, les enquêtes sur la population active, les enquêtes effectuées auprès des ménages et les enquêtes sur les revenus et les dépenses, dont différents sous-ensembles sont utilisés dans différents pays. Afin de regrouper des informations de recherche utiles sur la migration, les enquêtes portant sur la mesure des niveaux de vie offrent en général des informations qui sont plus riches que d'autres types d'enquêtes pour la compréhension des ménages, telle une mesure du bien-être basée sur la consommation. Toutefois cette richesse se paye sous forme d'un échantillon de taille inférieure à celui d'autres enquêtes telles les enquêtes démographiques et sanitaires. Il n'existe donc pas un type d'enquête bien défini dans lequel les modules de migration s'adaptent bien quelles que soient les conditions.

Étant donné que les migrants représentent une très petite partie de la population dans plusieurs pays d'origine, et même dans quelques pays d'accueil importants, la taille des échantillons des méthodes d'enquête traditionnelles est souvent fort limitée. Les méthodes basées sur les enquêtes traditionnelles ne sont donc pas universellement applicables. Toutefois, les modules de migration dans les enquêtes représentatives à l'échelle nationale ont permis de recueillir des informations détaillées sur un nombre raisonnablement important de migrants dans un certain nombre de pays tels que les États-Unis et le Ghana (Schachter 2008) et plus récemment le Tadjikistan et la Bulgarie. Plusieurs enquêtes récentes ou prévues, de type enquêtes portant sur la mesure des niveaux de vie, contiennent des informations sur 10 000 à 15 000 ménages ce qui peut être suffisant pour fournir des données sur des échantillons importants de ménages de migrants, notamment au Kenya, en Angola, au Malawi, en Irak et au Guatemala. Dans plus de 20 pays, les migrants qui resteront toute leur vie dans le pays d'accueil représentent plus de 10 % de la population, les migrants récents constituant 2 à 3 % de la population dans bien des cas, de telle sorte qu'ils représentent avec les personnes qui les accompagnent des nombres importants, même dans les enquêtes effectuées au niveau national.

En allant plus loin, un certain degré d'échantillonnage « stratifié » (suréchantillonnage disproportionné) des populations migrantes dans le cadre d'une enquête plus large, représentative au niveau national, devrait permettre d'étendre l'utilité de cette approche à d'autres conditions. Des exemples récents à petite échelle en sont les enquêtes effectuées au Guatemala (par ex. OIM 2008), en Équateur (sur les migrants colombiens, voir Bilsborrow et CEPAR 2006) et le Brésil (enquête Nikkei par McKenzie et Mistiaen [2007]). Avant cela, le projet « Push and Pull Factors of International Migration » avait

utilisé un échantillonnage disproportionné pour sélectionner des régions dans cinq pays d'origine (Turquie, Égypte, Maroc, Sénégal et Ghana) et deux pays d'accueil de l'Union européenne (Italie et Espagne) (Schoorl et al. 2000).¹⁸ Cependant, l'absence d'une base de sondage adéquate pour la réalisation de la stratification continuera à représenter un facteur limitant à moins que les futurs recensements de population comportent des questions permettant d'identifier les ménages migrants.

L'application de cette recommandation dans les pays à plus faible prévalence de la migration dans la population globale pourrait alors ne requérir que l'effort minimale d'ajouter une ou deux questions au recensement national sur l'historique de migration de chaque ménage. Cela permettrait d'identifier les régions à suréchantillonner pour localiser les ménages de migrants. En vue d'identifier les régions riches en émigrants, les enquêtes pourraient demander par exemple « Combien de vos enfants ont vécu dans un autre pays dans le passé ou vivent actuellement dans un autre pays ? ». En vue d'identifier les régions denses en immigrants les enquêtes pourraient demander « Combien de personnes dans ce foyer sont-elles nées dans un autre pays ? »¹⁹ De telles informations rendraient possibles des enquêtes de meilleure qualité à moindre coût en générant une base de sondage étroite pour faciliter la réalisation d'enquêtes ciblées sur la migration.

La Commission recommande d'intégrer la liste de questions de base suivantes (souhaitables, testées, possibles) dans toute enquête effectuée auprès des ménages visant à recueillir de meilleures informations sur les liens entre la migration et le développement. Cette liste n'est pas exhaustive, et certains des membres de la Commission estiment que certaines questions ont priorité sur d'autres, mais d'autres membres pensent qu'un jeu de questions de base relatives à la migration devrait ressembler à la liste ci-après :

1. Résidence antérieure : Depuis combien d'années habitez-vous dans ce village/cette ville ?
 - a. Lorsque vous êtes arrivé ici, de quelle province/district veniez-vous ? (si vous veniez d'un autre pays, donnez le nom du pays).
 - b. Dans quelle province/district êtes-vous né(e) ? (si vous êtes né(e) dans un autre pays, donnez le nom du pays).

2. Migrants de retour : Au cours des 5 dernières années, avez-vous migré vers un autre pays pendant 3 mois au moins pour y travailler, y chercher du travail ou y vivre ?
 - a. En quelle année avez-vous migré pour la dernière fois vers un autre pays pour y travailler ?
 - b. Vers quels pays et ville avez-vous migré la dernière fois ?
 - c. Pendant combien de mois êtes-vous resté dans ce pays la dernière fois ?
 - d. Quelle était votre principale activité professionnelle pendant votre séjour dans le {pays} ?

¹⁸ Projet conjoint d'Eurostat et du Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute : <http://www.nidi.knaw.nl/web/html/pushpull>

¹⁹ La forme et la formulation exactes les plus utiles de chacune de ces questions peuvent varier en fonction des circonstances.

- e. Quelle était votre principale activité professionnelle avant de migrer ?
3. Migrants actuels [question posée aux femmes adultes²⁰] : Avez-vous des enfants qui vivent en dehors du foyer ?
- Où {nom} habite-t-il (elle) actuellement ? (Si la réponse concerne un autre pays, notez le pays et la ville ; sinon, passez à la section suivante).
 - En quelle année {nom} est-il (elle) parti(e) dans le {pays} ?
 - Quelle était l'activité professionnelle de {nom}, le cas échéant au moment de son départ dans le {pays} ?
 - Quel était le niveau d'études (niveau et classe) de {nom} au moment de son départ ?
 - Quel est le niveau d'études de {nom} aujourd'hui ?
 - Quelle est l'activité professionnelle de {nom} aujourd'hui, le cas échéant ?
 - Des membres de ce foyer ont-ils reçu des virements ou des cadeaux en espèces de {nom} au cours des 12 derniers mois ?
 - Combien de fois avez-vous reçu des virements ou des cadeaux en espèces de {nom} au cours des 12 derniers mois ?
 - Combien avez-vous reçu la dernière fois ?
 - Quelle est la valeur totale des virements et des cadeaux en espèces que {nom} a envoyé au foyer au cours des 12 derniers mois ?

La Commission insiste également sur l'importance de concevoir les enquêtes sur la migration de manière à recueillir des informations sur des groupes de non migrants à des fins de comparaison. Trop souvent les recherches se basent uniquement sur des informations concernant les migrants. Cela rend impossible de savoir si leurs expériences sont différentes de celles des non migrants dans des situations socio-économiques similaires, ou de rechercher les causes ou les conséquences de la migration (Bilsborrow et al. 1997).

Qui ?

La Banque mondiale a créé des modules de migration prototypes de 15 à 20 questions qui sont actuellement utilisés dans les enquêtes portant sur la mesure des niveaux de vie dans un certain nombre de pays. Souvent, la raison principale pour laquelle de tels modules sont intégrés dans les enquêtes d'un pays est la présence d'un expert dans l'agence statistique qui s'assure que la migration est bien présente dans la conception de l'enquête, moyennant un faible coût marginal. La Banque mondiale et l'Agence américaine pour le développement international qui jouent un rôle déterminant dans les enquêtes portant sur la mesure des niveaux de vie et dans les enquêtes démographiques et sanitaires pourraient encourager activement de tels experts. En fonction des besoins, les agences nationales de statistique peuvent encourager des processus de coordination internationale concernant les meilleures pratiques à adopter dans l'utilisation des enquêtes effectuées auprès des ménages pour obtenir des données sur la migration, telles que le « Suitland Group » formé cette année au sein du bureau américain du recensement.

²⁰ En variante, on pourrait poser des questions sur tous les enfants adultes des chefs de famille et/ou de leurs conjoints(es), et sur les conjoints(es) eux-mêmes s'ils ne font plus partie du ménage. L'approche qui maximise la couverture des migrants tout en minimisant les doublons peut varier en fonction des circonstances. La Banque mondiale teste actuellement sur le terrain différentes approches de ces questions.

La Commission prend note d'un objectif à moyen/long terme de réalisation d'études de « suivi » longitudinales et spécialisées sur les migrants pour deux raisons. Premièrement, quoique les études transversales sur les cycles de vie soient moins onéreuses, elles courent le risque d'omettre des ménages entiers qui se déplacent hors de la base de sondage et qui ne reviennent pas : problème des personnes « sorties » ou « perdues de vue ». Deuxièmement, dans de nombreux pays, même dans lesquels la migration est considérée comme importante, les migrants représentent une fraction trop petite de la population pour apparaître en grands nombres dans un échantillon de taille acceptable, en particulier dans les pays d'origine : problème des « éléments rares ». Les coûts élevés des enquêtes transversales et spécialisées sur la migration impliquent que les coupes stratifiées continueront à jouer un rôle important dans un grand nombre de situations, mais la mise en place d'études longitudinales dans les principaux couloirs reste un objectif important. Le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis ont mis en place des études longitudinales majeures sur les immigrants qui démarrent dès leur arrivée dans le pays ; l'étape suivante consiste à ce que des études de ce type fassent un suivi transfrontalier des individus.

À moyen/long terme, les gouvernements des pays d'origine et d'accueil importants de concert avec les agences internationales doivent financer un programme multinational d'enquêtes spécialisées effectuées auprès des ménages ciblant la migration dans les pays en développement, ressemblant à une version à plus petite échelle du programme des enquêtes démographiques et sanitaires. Seules des enquêtes spécialisées sur la migration internationale peuvent être conçues pour recueillir les données détaillées avant/après sur les migrants et les non migrants qui sont indispensables pour étudier les causes et les effets de la migration internationale sur les migrants et leurs ménages. La fertilité, la mortalité et l'accroissement naturel des populations continueront à diminuer dans une grande partie du monde et en particulier dans les pays en développement. Cependant de grands écarts persisteront dans les revenus entre les pays et la migration viendra jouer un rôle de plus en plus important dans les changements futurs concernant la population et la répartition des revenus. Dans ce sens, les apports de la migration pourraient en arriver à dépasser ceux de la fertilité dans bien des cas.

4. À long terme : Renforcement des capacités des institutions à collecter et diffuser des données sur la migration dans les pays en développement

La leçon tirée de la section précédente est qu'il est possible de faire beaucoup de choses sur le court terme, à moindre coût et au sein des institutions existantes pour mobiliser le potentiel des mécanismes de collecte de données existants et les volumes de données déjà collectés. La Commission centre ses efforts sur des actions relativement faciles à mettre en œuvre avec l'objectif de générer un petit nombre de mesures, réalisables et de portée limitée, susceptibles de déboucher sur des actions ciblées dans un proche avenir. Plusieurs commissaires conviennent cependant, que de telles mesures ne nous mèneront pas très loin et que les progrès seront limités à long terme par la tâche plus ardue de renforcer les capacités des institutions dans les pays

en développement pour la collecte, le stockage, l'analyse et la diffusion de données sur la migration.

Ces efforts sur le long terme doivent se concentrer sur les pays en développement pour deux raisons au moins. En premier lieu, quasiment tous les pays du monde sont des pays d'origine, d'accueil et de transit de migrants à des degrés différents, et près de la moitié de tous les migrants des pays en développement vivent dans d'autres pays en développement (Ratha et Shaw 2007). Si nous ciblons trop les recherches sur les pays d'accueil plus développés en raison de leurs atouts en matière de statistiques, nous passerons à côté de volets importants de l'histoire du développement. En deuxième lieu, même dans les cas où les principales destinations de migration sont les pays plus développés, il peut s'avérer difficile de se faire une représentation complète de l'émigration d'un pays d'origine important simplement en combinant des données de pays d'accueil disparates. Par exemple, les travailleurs philippins se rendent en grand nombre en Arabie Saoudite, aux États-Unis, à Hong Kong et à Singapour pour y travailler. La normalisation des données sur la migration de ces pays peut être difficile ; à long terme, il est plus facile de se faire une représentation rigoureuse de cette migration à partir des statistiques recueillies uniformément aux Philippines.

Une première et importante étape de ce processus de renforcement durable des capacités des institutions consiste à lancer des missions nationales dans chaque pays en développement. Ces missions regroupent des décideurs, des statisticiens, des chercheurs et des spécialistes de la migration pour discuter de leurs intérêts communs de pouvoir disposer de meilleures données sur la migration et pour déterminer les mesures prioritaires à prendre.

Dans la plupart des cas, la première tâche d'une telle mission sera de commander ou de préparer un Rapport relatif aux données sur la migration nationale, de répertorier les sources disparates de données administratives, de recensements et d'études existantes se rapportant à la migration auprès de sources gouvernementales et parfois non gouvernementales. Perrin et Poulain (2008) présentent un modèle pour l'établissement d'un tel rapport en Ukraine.

Il faut encourager chaque pays à préparer un tel rapport, annuel ou bisannuel. Avec un financement de la Commission européenne, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a créé un modèle de Rapport relatif aux données sur la migration nationale qui a été débattu et adopté par 10 pays d'Afrique de l'Ouest et centrale. Des rapports similaires ont également été préparés par les pays participant au groupe de Coopération économique de la Mer Noire, puis compilés et édités par l'OIM. Le Brésil, l'Inde, le Bangladesh et le Sri Lanka, parmi d'autres pays, ont récemment convenu de préparer des rapports similaires.

Ces efforts nationaux doivent être facilités et encouragés au niveau international. L'OIM via son réseau de plus de 400 bureaux dans 125 États membres, pourrait contribuer à faciliter la préparation des Rapports relatifs aux données sur la migration nationale à un coût relativement bas et dans un laps de temps assez court. Une base de données mondiale contenant des informations sur la migration nationale et utilisant un modèle de rapport semblable pourrait être créée et mise à jour. L'OCDE a entrepris une tâche

Les 5 recommandations ont une portée limitée. Une amélioration sur le long terme impose de disposer d'une plus grande capacité en matière de statistique dans les pays en développement.

similaire avec ses pays membres pendant plus de deux décennies, mais il n'existe aucune compilation systématique équivalente d'informations pour les pays en développement. La Banque mondiale et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) peuvent également jouer un rôle de soutien et de coordination. Même si cet exercice ne génère pas en lui-même de nouvelles données à court terme, il permettra de sensibiliser les décideurs en matière de migration et de démontrer qu'il faut combler les lacunes de données sur le long terme via des investissements dans la capacité de recherche et les systèmes de compilation de données.

Références

- Bilsborrow, Richard E., et al. 1997. *International Migration Statistics: Guidelines for Improving Data Collection Systems*. Geneva: International Labour Office.
- Bilsborrow, Richard E., and CEPAR (Centro de Estudios sobre Población y Desarrollo Social). 2006. *The Living Conditions of Refugees, Asylum-Seekers and Other Colombians in Ecuador: Millennium Development Indicators and Coping Behaviour*. Geneva: Office of the United Nations High Commissioner for Refugees. <<http://www.unhcr.org/statistics/STATISTICS/45adf2d82.pdf>>.
- CEA. 1964. *Annual Report of the Council of Economic Advisors*. Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office.
- CEE (UN Economic Commission for Europe). 2006. *Conference of European Statisticians Recommendations for the 2010 Censuses of Population and Housing*. New York and Geneva: United Nations.
- CEE (UN Economic Commission for Europe) and CES (Conference of European Statisticians). 2007. *Managing Statistical Confidentiality and Microdata Access: Principles and Guidelines of Good Practice*. New York: United Nations.
- Clemens, Michael A., Claudio Montenegro, and Lant Pritchett. 2008. "The Place Premium: Wage Differences for Identical Workers across the U.S. Border." CGD Working Paper 148. Washington, D.C.: Center for Global Development.
- de Clercq, Régine. 2008. *Report of the First Meeting of the Global Forum on Migration and Development, Belgium, July 9–11, 2007*. Brussels: Bruylant.
- Docquier, Frédéric and Abdeslam Marfouk. 2005. "International Migration by Educational Attainment, 1990–2000." In Maurice Schiff and Çağlar Özden, eds., *International Migration, Remittances, and the Brain Drain*. Washington, D.C.: World Bank, pp. 151–200.
- Docquier, Frédéric, B. Lindsay Lowell, and Abdeslam Marfouk. 2007. "A Gendered Assessment of the Brain Drain." Discussion Paper No. 3235. Bonn: Institute for the Study of Labor.
- European Union. 2008. Regulation (EC) No. 763/2008 of the European Parliament and of the Council of 9 July 2008 on Population and Housing Censuses. <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:218:0014:0020:EN:PDF>>
- Falkner, Ronald P. 1895. "The International Statistical Institute." *Publications of the American Statistical Association* 4(32): 358-365.

- Ferenczi, Imre. 1929. *Statistics*. Vol. 1 of *International Migrations*. New York: Gordon and Breach.
- GAO. 2006. *Human Trafficking: Better Data, Strategy, and Reporting Needed to Enhance US Antitrafficking Efforts Abroad*. GAO-o6-825. Washington, D.C.: U.S. Government Accountability Office.
- IOM. 2008. "Encuesta sobre remesas y medio ambiente 2008." *Cuaderno de trabajo sobre migración* 26. Guatemala City: International Organization for Migration. <<http://www.oim.org.gt/documentos/Cuaderno%20de%20Trabajo%20No.%2026.pdf>>.
- ILO. 1922. "Recommendation concerning Communication to the International Labour Office of Statistical and Other Information regarding Emigration, Immigration and the Repatriation and Transit of Emigrants." Recommendation R19, adopted November 2, 1922, ILOLEX Database of International Labor Standards. Geneva: ILO), <http://www.ilo.org/ilolex/english/index.htm>, accessed June 9, 2008.
- Kniveton, Dominic, et al. 2008. *Climate Change and Migration: Improving Methodologies to Estimate Flow*. IOM Migration Research Series No. 38. Geneva: International Organization for Migration.
- Kraly, Ellen Percy, and K. S. Gnanasekaran. 1987. "Efforts to Improve International Migration Statistics: A Historical Perspective." *International Migration Review* 21(4): 967–995.
- Levine, Daniel B., Kenneth Hill, and Robert Warren, eds. 1985. *Immigration Statistics: A Story of Neglect*. Washington, D.C.: National Academy Press.
- Massey, Douglas, and Chiara Capoferro. 2007. "Measuring Undocumented Migration." In Alejandro Portes and Josh DeWind, eds., *Rethinking Migration: New Theoretical and Empirical Perspectives*. New York: Berghahn Books.
- McKenzie, David, and Johan Mistiaen. 2007. "Surveying Migrant Households: A Comparison of Census-Based, Snowball, and Intercept Point Surveys." Policy Research Working Paper 4419. Washington, D.C.: World Bank.
- OECD. 2008. *A Profile of Immigrant Populations in the 21st Century: Data from OECD Countries*. Paris: OECD.
- Orshansky, Mollie. 1963. "Children of the Poor." *Social Security Bulletin* 26 (7): 3–13.

- Parsons, Christopher R., et al. 2007. "Quantifying International Migration: A Database of Bilateral Migrant Stocks." Policy Research Working Paper 4165. Washington, D.C.: The World Bank.
- Perrin, Nicolas, and Michel Poulain. 2008. "An Assessment of the State Systems for Data Collection, Analysis and Data Sharing on Migration and Migration Statistics in Ukraine." Report for IOM conference in Kyiv, February 24–26.
- Poulain, Michel, Nicolas Perrin, and Ann Singleton. 2006. *THESIM: Towards Harmonised European Statistics on International Migration*. Louvain-la-Neuve: Presses Universitaires de Louvain.
- Ratha, Dilip, and William Shaw. 2007. "South-South Migration and Remittances." World Bank Working Paper 102. Washington, D.C.: The World Bank.
- Schachter, Jason P. 2008. "A Comparison of Recent Internationally-Coordinated Household Surveys on International Migrant Remittances: In Search of Common Ground." Background paper, Joint CEE/World Bank/US Census Bureau Expert Group Meeting on the Contribution of Household Surveys to Measuring Remittances, Suitland (United States), January 14–15.
- Schoorl, Jeannette J., et al. 2000. *Push and Pull Factors of International Migration: A Comparative Report*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. <www.nidi.knaw.nl/en/output/2000/eurostat-2000-theme1-pushpull.pdf>.
- Schwabish, Jonathan A. 2009. "Identifying Rates of Emigration in the United States Using Administrative Earnings Records." CBO Working Paper 2009-01. Washington, D.C.: Congressional Budget Office.
- Simmons, Alan B. 1987. "The United Nations Recommendations and Data Efforts: International Migration Statistics." *International Migration Review* 21(4): 996–1016.
- United Nations. 1998. "Recommendations on Statistics of International Migration." Statistical Papers Series M, No. 58, Rev. 1. Department of Economic and Social Affairs, Statistics Division. New York: United Nations.
- . 2004. *World Economic and Social Survey 2004: International Migration*. New York: United Nations.
- . 2007. "Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses." Statistical Papers Series M, No. 67, Rev. 2. New York: United Nations.

World Bank. 2008. "Remittances data." November release. Washington, D.C.:
World Bank. < <http://go.worldbank.org/5YMRRoVW8o>>.

Le Center for Global Development est un organisme de recherches stratégiques indépendant et à but non lucratif dont la vocation est de réduire la pauvreté mondiale et les inégalités et de faire profiter les pauvres des avantages de la mondialisation. En combinant recherche et stratégie, le Centre engage publiquement les décideurs et le public à influencer sur les politiques des États-Unis, d'autres pays riches et d'institutions telles que la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation mondiale du commerce en vue d'améliorer les projets de développement économique et social dans les pays pauvres. Le Conseil d'administration du Centre assume la responsabilité globale du Centre et comprend parmi ses membres des leaders distingués d'organisations non-gouvernementales, d'anciens dignitaires, des dirigeants d'entreprise et certains des plus grands experts mondiaux en matière de développement. Pour ses programmes de recherche et ses politiques, le Centre reçoit des conseils du Conseil d'administration et d'un Groupe consultatif qui comprend des spécialistes et promoteurs reconnus du développement.

Le président du Centre travaille en collaboration avec le Conseil d'administration, le Groupe consultatif et l'équipe d'encadrement pour définir les priorités de recherche et de programme et valide toutes les publications officielles. Le Centre est soutenu par une contribution financière initiale significative de la part de Edward W. Scott Jr. et par des financements provenant de fondations philanthropiques et d'autres organisations.

Conseil d'administration

Edward W. Scott Jr.
Président

Nancy Birdsall
Présidente

Susan B. Levine*
Vice-présidente

Bernard Aronson*

C. Fred Bergsten

Jessica P. Einhorn

David Gergen

Thomas R. Gibian*

Bruno Grayson*

José Angel Gurría Treviño

James A. Harmon

Enrique V. Iglesias

Kassahun Kebede

M. Peter McPherson

Ngozi Okonjo-Iweala

L'Honorable Paul H. O'Neill

John T. Reid*

Dani Rodrik**

William D. Ruckelshaus

S. Jacob Scherr

Belinda Stronach

Lawrence H. Summers***

Adam Waldman*

Membres honoraires

John L. Hennessy

Sir Colin Lucas

Robert S. McNamara

Amartya K. Sen

Joseph E. Stiglitz

*Membre du Comité exécutif

**De par ses fonctions, président du Groupe consultatif

***En congé

Groupe consultatif

Masood Ahmed

Abhijit Banerjee

Pranab Bardhan

Jere Behrman

Thomas Carothers

Anne Case

Kemal Dervis

Esther Duflo

Peter Evans

David de Ferranti

Kristin Forbes

Carol Graham

J. Bryan Hehir

Simon Johnson

Anne Krueger

Carol Lancaster

David Lipton

Nora Lustig

Mark Medish

Deepa Narayan

Rohini Pande

Kenneth Prewitt

Dani Rodrik

David Rothkopf

Federico Sturzenegger

Robert H. Wade

Kevin Watkins

John Williamson

Ngairé Woods

Ernesto Zedillo

DECOMPTE DES MIGRANTS : CINQ MESURES POUR DE MEILLEURES DONNEES SUR LA MIGRATION

Rapport de la Commission sur les données relatives à la migration internationale pour les recherches stratégiques en vue du développement

Copyright © 2009 Center for Global Development
ISBN 978-1-933286-39-6

Center for Global Development
1800 Massachusetts Ave. NW
Washington DC 20036

www.cgdev.org